

Informations aux porteurs de parts de

Credit Suisse (Lux) Asia Corporate Bond Fund

Credit Suisse (Lux) Asia Local Currency Bond Fund

Credit Suisse (Lux) Commodity Index Plus USD Fund

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social: 5, rue Jean Monnet,
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 72.925

(la «société de gestion»)

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13

Fonds commun de placement

(le «fonds»)

Les porteurs de parts de CS Investment Funds 13 (le «fonds»), sont informés par la présente de la mise à jour du prospectus du fonds. Dans ce contexte, les modifications suivantes ont été apportées:

1. Avis aux porteurs de parts de **Credit Suisse (Lux) Asia Corporate Bond Fund** et **Credit Suisse (Lux) Asia Local Currency Bond Fund** (les «compartiments»)

Les porteurs de parts des compartiments sont informés par la présente de la décision de la société de gestion de modifier les principes de placement des compartiments de sorte qu'ils puissent désormais investir en Chine par le biais du programme direct du marché obligataire interbancaire chinois (*China Interbank Bond Market*, CIBM).

Les porteurs de parts de chacun des compartiments sont en outre informés que le prospectus du fonds a été mis à jour de manière à spécifier que le montant du principal des actifs de chaque compartiment susceptible de faire l'objet de swaps de rendement total peut représenter jusqu'à 20% de la valeur nette d'inventaire du compartiment, calculée selon la méthode des engagements. Il est généralement prévu que le montant de ces swaps de rendement total demeurera dans la fourchette de 0% à 20% de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment, calculée selon la méthode des engagements. Dans certaines circonstances, ce pourcentage peut être supérieur.

Les indications ci-dessus constituent une explication, non pas une modification, de la politique de placement de ces compartiments.

2. Avis aux porteurs de parts de **Credit Suisse (Lux) Commodity Index Plus USD Fund** (le «compartiment»)

Les porteurs de parts du compartiment sont informés par la présente de la décision de la société de gestion de repositionner le compartiment, qui était jusqu'ici un compartiment indiciel, en compartiment géré de manière active. En conséquence, le nouvel objectif de placement et les nouveaux principes de placement seront désormais libellés comme suit:

Objectif et politique de placement actuels	Nouvel objectif de placement et nouvelle politique de placement
Il s'agit pour le compartiment de réaliser une performance corrigée des effets de change concordant avec l'évolution du Bloomberg Commodity Index (ci-après l'«indice de référence»). La politique de placement du compartiment consiste à reproduire au plus près l'évolution de l'indice de référence à l'aide de différents instruments financiers dérivés présentant	L'objectif de placement du compartiment est de réaliser une appréciation de son capital aussi élevée que possible en investissant sur les marchés des matières premières. La politique de placement du compartiment consiste à recourir à différents instruments financiers dérivés. Dans ce cas, les obligations

<p>les mêmes caractéristiques statistiques (rendement du placement et volatilité) que l'indice de référence. A cet égard, les engagements pris à travers les dérivés sont couverts en permanence par des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire ou des titres de créance d'une durée résiduelle maximum de 12 mois («liquidités»), étant entendu que 90% au moins de ces placements sont libellés en dollars US. Le compartiment vise donc un rendement global incluant l'évolution de la valeur des dérivés appliqués sur l'indice de référence et les intérêts sur les placements en liquidités.</p>	<p>contractées avec les instruments dérivés seront en permanence couvertes par des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire ou des titres de créance dont la durée résiduelle avant échéance n'excède pas 12 mois («actifs liquides») et 90% au moins de ces investissements doivent être libellés en dollars US.</p>
<p>Section «Les investissements du compartiment» actuelle</p>	<p>Nouvelle section «Les investissements du compartiment»</p>
<p>Pour reproduire l'indice de référence, le compartiment investi, au sens de l'article 41 (1) g) de la loi du 17 décembre 2010, dans des instruments financiers dérivés, tels les swaps, les contrats à terme sur indices ou les contrats à terme standardisés (futures) et les options, se rapportant à l'indice de référence ou aux différents sous-indices ou dans des certificats sur l'indice de référence ou sur les différents sous-indices, à condition que ces certificats soient émis par des banques de premier ordre (ou des émetteurs offrant un niveau de protection des investisseurs équivalent à celui des banques), qu'ils aient le caractère de papiers-valeurs au sens de l'article 41 (1) a) à d) de la loi du 17 décembre 2010 et qu'ils soient suffisamment liquides. Les certificats doivent être des instruments décomptés en espèces et leur évaluation doit se faire régulièrement et pouvoir être reconstituée en tout temps d'après le dernier cours en Bourse disponible ou, si ce cours ne reflète pas correctement la valeur de marché effective, par un organe d'évaluation indépendant. Les certificats ne doivent comporter aucun effet de levier.</p> <p>(...)</p>	<p>Les actifs du compartiment seront investis, dans le respect de l'article 41 (1) g) de la loi du 17 décembre, dans des instruments financiers dérivés tels que des swaps, des contrats à terme sur indices négociés en bourse ou de gré à gré et des options sur indices de matières premières, ou encore dans des certificats d'indices de matières premières, sous réserve que ces certificats soient émis par des banques de premier ordre (ou des émetteurs qui offrent un niveau de protection des investisseurs équivalent à celui de telles banques), qu'ils soient considérés comme des valeurs mobilières au sens de l'article 41 (1) a) à d) de la loi du 17 décembre 2010 et qu'ils soient suffisamment liquides. Les certificats doivent être des instruments donnant lieu à un règlement en espèces et leur valorisation doit être effectuée régulièrement de manière transparente sur la base du dernier prix du marché disponible ou, si ce prix ne reflète pas exactement la valeur réelle du marché, la valorisation doit être effectuée par une agence d'évaluation indépendante. Les certificats ne doivent comporter aucun effet de levier.</p> <p>(La suite de cette section reste identique)</p>

Les investisseurs sont informés du fait qu'en raison du repositionnement mentionné ci-dessus, le compartiment ne sera plus exonéré du taux d'imposition réduit de 0,01% du total des actifs nets pour les parts qui sont au moins cotées à une bourse ou négociées sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu

et ouvert au public.

Les porteurs de parts du compartiment sont en outre informés que le prospectus du fonds a été mis à jour de manière à spécifier que le montant du principal des actifs du compartiment susceptible de faire l'objet de swaps de rendement total peut représenter jusqu'à 130% de la valeur nette d'inventaire du compartiment, calculée selon la méthode des engagements. Il est généralement prévu que le montant de ces swaps de rendement total demeurera dans la fourchette de 90% à 115% de la valeur nette d'inventaire du compartiment, calculée selon la méthode des engagements. Dans certaines circonstances, ce pourcentage peut être supérieur.

Les porteurs de parts du fonds qui désapprouveraient les modifications décrites au point 2 peuvent demander le rachat sans frais de leurs parts jusqu'au 28 septembre 2017. Tous les changements entreront en vigueur le 29 septembre 2017.

Les porteurs de parts doivent noter qu'une fois les changements ci-dessus entrés en vigueur, le nouveau prospectus du fonds, les documents d'information clé pour l'investisseur ainsi que les règlements de gestion seront disponibles au siège social de la société de gestion ou sur Internet à l'adresse www.credit-suisse.com, conformément aux dispositions du prospectus.

Luxembourg, le 28 août 2017

La société de gestion